



My little Safebook

Le harcèlement sur Internet: ce que vous et vos enfants devez savoir

Pour les parents

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP)

Editeur

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
Maison des Cantons
Speichergasse 6, case postale, CH-3000 Berne 7
Sous la direction de: Martin Boess
E-mail: info@skppsc.ch, www.skppsc.ch

Cette brochure est disponible dans les postes de police en Suisse et dans les services de la police nationale de la principauté de Liechtenstein.

La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur www.skppsc.ch.

Rédaction

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) en collaboration avec Weber & Partner, Berne

Graphisme

Weber & Partner, Berne, www.weberundpartner.com

Impression

Stämpfli Publications SA, CH-3001 Berne

Tirage

fr: 20 000 ex. | all: 50 000 ex. | it: 10 000 ex.

Copyright

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC),
mars 2015, 3^{ème} édition

My little Safebook

Le harcèlement sur Internet: ce que vous et vos enfants devez savoir

■ Chers parents	2
■ L'aspect social... ..	5
■ ... et l'aspect réseau	8
■ Compétence médiatique	10
■ Cybermobbing (cyberharcèlement)	11
■ Délits sexuels / Pornographie	16
■ Rôle de la police	21
■ «Pouce levé ou pouce baissé?»	22
■ Situation juridique	24
■ Adresses utiles	26
■ Adresses des corps de police	28

Chers parents

Si vos enfants sont aujourd'hui des ados, il y a de grandes chances que vous ayez grandi sans ordinateurs, qu'Atari et C64 vous évoquent de vagues souvenirs, et que vous ayez envoyé votre premier courrier électronique à l'âge adulte. Donc, à moins que vous n'ayez fait des études en informatique, vous utilisez votre ordinateur surtout pour votre courrier, pour archiver vos photos, pour commander une paire de chaussures dans une boutique en ligne ou encore pour acquérir une belle table en bois massif sur l'un des nombreux sites de vente aux enchères. Bref, votre ordinateur vous facilite certaines tâches de la vie quotidienne, sans pour autant être le centre de votre vie.

Or, il en va tout autrement pour vos enfants. **Les enfants d'aujourd'hui ne peuvent pas vivre sans ordinateur, sans téléphone portable et surtout sans Internet. C'est leur monde. On les appelle la génération *screenager* ou *génération Internet*.** Pour voir les enfants du voisinage, ils envoient d'abord une vingtaine de SMS avant même de se rendre dans la cage d'escalier et d'aller sonner à la porte d'à côté. S'ils veulent apprendre quelque chose sur eux-mêmes, ils se rendent simplement sur leur profil utilisateur de Facebook et contrôlent le nombre d'«amis» qu'ils ont en ce moment.



Etre constamment connectés au monde virtuel: «nos enfants des réseaux sociaux».



L'aspect social...

Néanmoins, la notion d'«amitié» n'a pas tout à fait le même sens que dans la vraie vie: la plupart des demandes d'«amitié» sont générées automatiquement. Il suffit alors de cliquer sur le bouton «confirmer» pour que la personne en question, parfois de lointaines connaissances, voire même des inconnus (qui fait p. ex. partie de la même communauté de jeux en ligne), soient ajoutés à sa liste d'amis. **Beaucoup de ces «amis» sont de parfaits inconnus.**

Les réseaux sociaux (social networks) sur lesquels vos enfants communiquent tout naturellement, font de nouvelles connaissances, chattent, se fixent des rendez-vous, tombent amoureux ou se disputent, sont aujourd'hui une réalité qu'il faut prendre au sérieux; il ne s'agit ni d'empêcher ni d'interdire, mais d'accompagner vos ados en toute connaissance de cause! Ça fait belle lurette que Facebook, LinkedIn, Badoo ou encore Google+ ne sont plus des nouveautés, mais des rendez-vous quotidiens. Facebook à lui seul compte plus de 900 millions d'utilisateurs actifs (situation en été 2012). Certains de ces sites de réseautage social s'adressent principalement aux adultes, notamment pour créer des réseaux professionnels (comme XING), d'autres sont davantage conçus pour les jeunes (Badoo, par exemple). Quant à Facebook, il les veut tous: particuliers tous âges confondus, groupes, entreprises. **Qu'est-ce qui fait l'attrait des réseaux sociaux, notamment aux yeux des jeunes? La réponse est dans le nom: c'est l'aspect social et l'aspect réseautage.**

Les relations sociales jouent un rôle très important dans la vie des enfants et des adolescents. Sur le chemin de l'âge adulte, ils apprennent peu à peu à mieux se connaître en tant qu'individus et en tant que membres d'une communauté. Ils expérimentent divers rôles pour trouver lequel leur va le mieux. En définissant leurs préférences en matière de musique, de centre d'intérêt, de look ou d'accessoires, ils développent ce qui leur est propre par évaluation mutuelle. Qu'est-ce qui est cool, qu'est-ce qui est à côté de la plaque? **Qu'est-ce qui est mon truc et qu'est-ce qui ne l'est pas tout à fait?** A cet âge, on cherche à la fois à être apprécié par le plus grand nombre de personnes et à se distinguer de la masse; et, SURTOUT, on cherche un petit ami ou une petite amie!

Il en a toujours été ainsi, mais ce sont les outils qui ont changé. Et c'est bien là toute la question des «profils utilisateurs»: à l'instar des avatars¹, les réseaux sociaux ont besoin des profils utilisateurs pour exister. C'est dans leur peau (virtuelle) que l'on va chatter, bloguer, poster, etc. **Il est donc très important de ne jamais divulguer les mots de passe pour éviter que quelqu'un s'approprie frauduleusement un profil utilisateur (afin de harceler autrui avec le profil volé, par exemple).**

Ces profils servent aussi de classification en fonction du sexe, de l'âge, du domicile, de l'établissement scolaire, du travail, du niveau de formation, des loisirs (sport, art, musique) et aussi de son orientation sexuelle et de sa situation amoureuse («Linda vit en union libre», par exemple). Pour donner une bonne impression d'ensemble, on choisira des photos et des vidéos expressives. S'il est possible de limiter l'accès à un profil utilisateur, ce n'est pourtant pas le but recherché, à savoir entretenir ses relations et faire de nouvelles connaissances.

¹ Représentation artificielle ou graphique d'une vraie personne dans l'univers virtuel ou dans un jeu informatique. A la page 26, vous trouverez divers liens pour des définitions de termes supplémentaires ainsi que des informations complémentaires.



Sur son profil Facebook, il a 17 ans et est un type vraiment cool.

Chaque utilisateur crée son propre profil en décidant de l'image qu'il souhaite donner. Le profil peut correspondre au profil effectif, mais pas obligatoirement.

C'est bien là le danger: celui qui indique honnêtement ses coordonnées risque d'être taxé de «pas cool». Inconsciemment, il en viendra donc à «maquiller» son profil d'utilisateur en fonction des tendances du moment pour le rendre compatible avec les valeurs d'un groupe ou l'opinion dominante. **La plupart des enfants et adolescents sont très sensibles aux attentes de certains leaders d'opinion et déploient beaucoup d'astuces pour y répondre.**

La personne qui a un besoin maladif de «se profiler» va donc modifier et actualiser à tout moment son profil sur Facebook dans le but de se faire le plus d'«amis» possible et de se voir gratifier d'un maximum de «j'aime» («I like»).

Venons-en à un autre problème – bien plus grave: dès lors que le profil d'utilisateur ne doit pas forcément correspondre au profil réel, on peut facilement passer au trucage intégral («Fake Profile»). **En effet, un profil d'utilisateur peut être entièrement faux (fake), non pas parce qu'un jeune compte ainsi s'attirer les faveurs d'un groupe, mais parce qu'un adulte en profite pour s'attirer des faveurs sexuelles en se servant du chat.** Cette personne criminelle gagne la confiance d'un jeune dans le but d'obtenir un rendez-vous réel. Exemple: l'adolescent mignon et sportif connu dans un chat avec lequel votre fille a rendez-vous samedi prochain dans un lieu secret est en réalité un homme d'âge mûr, aussi peu mignon que sportif, qui a une préférence sexuelle pour les adolescents!

Retenons donc ceci: tout profil d'utilisateur posté sur un réseau social est modifiable à volonté et peut être tout le contraire de la personne réelle. **Les réseaux sociaux ne sont pas une place de jeu! Sinon, on ne risquerait pas de rencontrer un adulte sur le toboggan!**

... et l'aspect réseau

Le second aspect qui rend les réseaux sociaux si attrayants aux yeux des enfants et des adolescents est la mise en réseau, le fait d'être constamment connectés les uns aux autres. **Les adolescents n'aiment pas être seuls et ils craignent en permanence de passer à côté de quelque chose.** En effet, celle ou celui qui a manqué une information ou un événement importants est rapidement considéré comme pas cool du tout et mis à l'écart, du moins c'est ce que les jeunes croient. Etre constamment connectés aux réseaux sociaux, en revanche, leur confère le sentiment rassurant de faire partie d'un groupe, d'être parfaitement bien informés et de ne jamais être seuls.

Mais ici aussi, il y a un risque. Pour devenir une personne adulte, il est nécessaire de passer par des moments de solitude. Tout comme il est peut-être même nécessaire d'éprouver et de supporter le sentiment d'être livré à soi-même pour acquérir une solide estime de soi. Le besoin d'être continuellement en ligne, relié par un «cordon ombilical» virtuel, est en principe un modèle de comportement spécifique à l'enfance, donc contraire au passage à l'âge adulte, même si, dans ce cas, ce ne sont pas les parents avec qui le jeune n'arrive pas à couper le cordon. Autrement dit: **le plus grand avantage du réseautage est aussi son plus grand désagrément: on n'est jamais seul.**

Voilà bien le cœur du problème. **Certes, les enfants et les adolescents acquièrent très rapidement les compétences techniques nécessaires à l'utilisation d'un ordinateur ou d'un smartphone. En revanche, et c'est quasiment inévitable, il leur manque des compétences psychosociales leur permettant d'analyser ce qu'ils en font et quelles sont les conséquences de leurs actes.** Un petit enfant peut peut-être très bien jouer au foot, mais serait-il pour autant capable de diriger un club?



Débrancher simplement tous les appareils.



Compétence médiatique

Il est important que vous et vos enfants soyez pleinement conscients de ces deux aspects fondamentaux, et que vous les gardiez toujours à l'esprit, notamment quand vous allez devoir prendre une décision importante au sujet d'Internet. De plus, cela vous montre qu'il est plus important de réaliser concrètement pourquoi vos enfants passent tellement de temps dans les chats et les réseaux sociaux que d'essayer de leur donner des instructions détaillées sur les différentes technologies (qui, par ailleurs, tombent vite en désuétude). Il est donc conseillé de vous assoir régulièrement aux côtés de vos enfants devant l'ordinateur – sans tomber dans une régularité que l'enfant interprétera comme une surveillance – pour lui signaler que vous êtes informés. C'est le seul moyen pour vous d'être considéré comme une personne de confiance à laquelle votre enfant s'adressera s'il a des ennuis. **Aucun adolescent ne suivra vos bons conseils ou vos interdictions s'il remarque que vous n'avez aucune idée de ce qu'il fait. Pour être crédible, vous devez vous-même acquérir des compétences médiatiques. La compétence éveille la confiance.**

Si vous avez inculqué à vos enfants qu'il est important de toujours dire la vérité, comment leur demander ensuite de taire la vérité sur le Net? Un dilemme facile à résoudre si vous introduisez la règle d'or suivante: **la vérité se dit aux personnes de confiance et qu'on connaît personnellement; envers toutes les autres, il faut faire preuve d'une saine méfiance et se montrer extrêmement avare en infos!**

Acquérir des compétences médiatiques signifie aussi s'informer sur les risques potentiels ainsi que sur la législation en cours (voir page 24). Grâce à ces compétences supplémentaires, vous contribuez à empêcher des rencontres malencontreuses sur Internet, voire même des délits, avec pour objectif que les victimes et délinquants potentiels ne deviennent pas des victimes et délinquants réels. Par ailleurs, outre les arnaques à l'abonnement et les problèmes d'addiction, vos enfants sont surtout exposés à deux délits quand ils naviguent sur le Net: le cybermobbing (cyberharcèlement) et les délits sexuels!



Cybermobbing (cyberharcèlement)

Le harcèlement est une forme d'agression qui, même à l'époque des réseaux sociaux, se pratique surtout dans la vie réelle, plus précisément à l'école, dans la cour de récréation ou dans les clubs de sport. La plupart du temps, ce type d'agression est commis quand un individu ne répond pas – ou ne veut pas répondre – aux critères définis par un groupe ou s'il affiche des particularités physiques ou comportementales. **Chacun et chacune peut être concerné(e).** Le harcèlement sur Internet, appelé également cybermobbing ou cyberbullying, est une variante particulièrement difficile à endurer, et ce notamment pour les trois raisons suivantes.

Premièrement: la diffusion des informations est très rapide. Le beau et vaste réseau qui, il y a peu de temps encore, conférait le sentiment rassurant de faire partie d'un groupe vire subitement de bord en désignant une nouvelle victime! Toute la communauté en ligne en est informée immédiatement, et l'expérience a montré que tous les membres d'un groupe approuvent généralement le nouveau statut de victime de la personne désignée, sans se poser la moindre question ni montrer le moindre signe de solidarité. Les armes les plus souvent utilisées sont, outre des insultes gratuites et infondées, des photos compromettantes (p. e. des photos qui montrent la victime nue) que la personne a mises en ligne ou envoyées à un(e) ami(e) (désormais un(e) ex-ami(e)!) quand tout était encore «normal»; et si ces images ne sont pas suffisamment offensantes, il suffit de faire un petit tour par Photoshop. Il peut même arriver que la victime subisse une agression physique dans la vraie vie et que cette scène soit filmée, puis diffusée sur Internet, lui faisant subir une seconde humiliation.

Deuxièmement: l'auteur(e) du harcèlement agit dans l'anonymat. Le fait que toute plateforme Internet offre la possibilité de créer un compte et un profil d'utilisateur inventés de toutes pièces rend la chance d'identifier les mobbeurs (auteurs de harcèlement) quasi nulle. Il arrive donc souvent que la victime même ne sait pas qui la harcèle, et cette incertitude est tout particulièrement difficile à gérer. De plus, les agressions sont rarement postées directement

sur le profil même de la victime, mais passent par des canaux qui lui sont inaccessibles. Ce n'est donc souvent que bien tard que la victime s'aperçoit qu'elle est mobbée et par qui! D'autant plus difficile dès lors de rassembler des preuves.

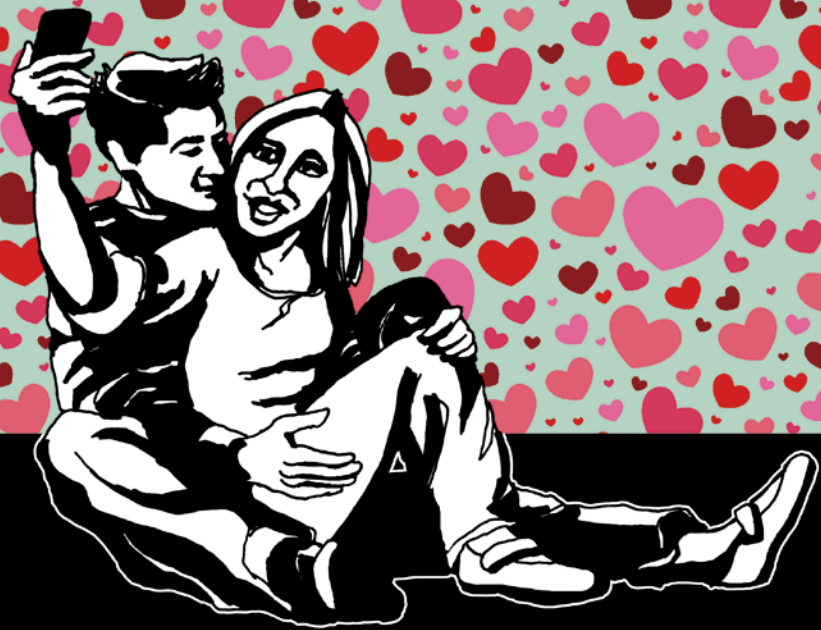
Troisièmement: la sauvegarde des données est incontrôlable. Internet n'oublie jamais rien! Une fois sur le Net, toujours sur le Net! Le fait que n'importe qui peut sauvegarder et diffuser des textes, images ou films après les avoir récupérés sur le Net, et ce sans aucun contrôle, représente très certainement le problème le plus grave que pose l'usage d'Internet. Or, on ne le remarque souvent qu'au moment où l'on souhaite supprimer certaines données en ligne, comme des photos compromettantes, par exemple. C'est à ce moment précis que l'on se rend compte que c'est chose impossible...

Le sentiment d'impuissance qui envahit alors toute victime de cybermobbing ou de cyberbullying est particulièrement fort. Il est impératif que vos enfants en prennent pleinement conscience, et c'est à vous de le leur en parler en détail. Avant toute mise en ligne de données numériques, il faut systématiquement se poser la question suivante: **«Est-ce que ces données ou images peuvent être réutilisées contre moi si quelqu'un de malveillant les récupère?» Si la réponse n'est pas un NON clair et net, mieux vaut ne pas les mettre en ligne.**

Il convient ici d'ajouter aussi que tout un chacun doit traiter les informations privées d'autrui de la même manière qu'il aimerait qu'autrui gère les siennes! Quand, en surfant sur le Net, vos enfants tombent par hasard sur une photo compromettante d'un(e) camarade de classe et qu'ils la rediffusent sans réfléchir, par exemple, ils commettent aussi un acte de mobbing, même si tel n'est pas leur but. Si, par contre, ils agissent consciemment, l'acte est encore plus grave: le harcèlement n'est pas un jeu! Harceler autrui est aussi grave que si cinq ou six individus guettent un ou une camarade seul(e) pour l'agresser physiquement. Ça ne relève d'aucune performance, mais c'est un acte de violence répréhensible. **Tout ce qui est fait en groupe ou à l'abri d'un groupe contre un individu seul est un acte de lâcheté.** Cela doit paraître évident aux yeux de vos enfants.



Cybermobbing: «C'est vraiment la honte, mais pas pour nous!»



L'amour sans photos comme preuve existe-t-il réellement?

Mais que pouvez-vous faire si l'un de vos enfants est la cible d'un acte de mobbing? Bien entendu, le cas idéal serait que vous ayez une relation amicale et de confiance pour pouvoir en discuter librement et vous permettre de savoir s'il s'agit réellement de harcèlement ou pas. **En effet, toutes les insultes proférées ne sont pas des actes de harcèlement; tous les appels téléphoniques non souhaités ne le sont pas non plus.** Le langage que les jeunes d'aujourd'hui emploient est plus dur que celui d'antan, et souvent les propos ne sont pas aussi méchants qu'ils le paraissent. Exemple: quand deux jeunes filles se traitent mutuellement de «poufiasses» ou de «traînées», cela peut tout à fait être dit de manière affectueuse, le principal c'est qu'elles communiquent.

Quand il s'agit de vrais actes de harcèlement par contre, il n'y a plus de communication. Les insultes et outrages sont proférés seulement dans un sens. S'il y a des preuves (des commentaires postés sur un profil d'utilisateur, par exemple), vous devez les sauvegarder pour le cas où une plainte sera déposée. Ensuite, vous essayerez de déterminer qui est à l'origine du harcèlement afin de pouvoir exercer votre autorité sur cette personne ou sur ses parents. Si toutefois vous n'obtenez aucun résultat positif, n'hésitez pas à contacter l'une des adresses listées à la page 28 de cette brochure.

Délits sexuels / Pornographie

Le second danger potentiel concerne un thème qui, pour les adolescents, est un sujet à la fois central et sensible: il s'agit du sexe. **Les enfants et adolescents d'aujourd'hui – contrairement aux jeunes des générations précédentes – doivent apprendre à faire la distinction non seulement entre amour et sexe, mais aussi entre sexe et pornographie.** La «pornographisation» de la société sur Internet s'est installée en sourdine pour devenir la réalité qu'elle est aujourd'hui. Bien que la législation en vigueur interdise l'accès à la pornographie aux moins de 16 ans, personne n'a encore trouvé un moyen efficace pour empêcher que les enfants accèdent en deux clics de souris à des contenus à caractère pornographique, toutes formes confondues. C'est une réalité qui n'est pas sans conséquence.

Comme nous venons de l'évoquer, deux aspects entrent dans le domaine des compétences médiatiques: les connaissances techniques et la compétence psychosociale. Concernant le premier aspect, les jeunes ont très souvent une bonne longueur d'avance sur leurs parents; quant au deuxième aspect, les rôles sont inversés. **Si, en partant de ce principe, nous mélangeons les divers ingrédients tels que «pression à s'adapter», «besoin névrotique de se profiler» et «pornographie», le cocktail ainsi obtenu risque de faire tourner la tête à plus d'un adolescent!**

La curiosité naturelle des jeunes pour tout ce qui tourne autour du thème de la sexualité risque, un jour ou l'autre, de les mettre en contact avec de la pornographie, souvent même avant qu'ils aient vécu leur propre «première fois». Il est alors possible que ces jeunes considèrent la pornographie comme une sorte de modèle à suivre; qu'ils se mettent à croire qu'il s'agit de choses tout à fait normales, dont les codes doivent être respectés et les actes reproduits. Bien entendu, il y a aussi des jeunes qui éprouvent une réelle aversion pour la pornographie et qui évitent instinctivement toute forme de sexualisation agressive de leur environnement. Néanmoins, le risque existe, et certains jeunes choisissent la mauvaise voie en croyant que s'ils reproduisent le plus rapidement et le plus fidèlement possible ce que la pornographie leur a fait entrevoir, ou en pensant qu'il s'agit



«Mais c'est dégoûtant!» Tout le monde ne kiffe pas la pornographie!

d'une quelconque preuve de leur maturité sexuelle et humaine. **Et bien même si, dans un premier temps, cette voie les conduit seulement à regarder des films et des vidéos, il faut savoir qu'une consommation régulière de pornographie entraîne la désinhibition de la sexualité ou inversement – ce qui n'est pas moins grave – des troubles de comportement, voire des blocages.** C'est aussi la raison pour laquelle le législateur a fixé un âge de protection! Parce qu'ils sont en train de découvrir leur sexualité, les jeunes adolescents sont particulièrement influençables sur ce point et, par conséquent, ils attirent aussi l'attention des délinquants sexuels.

Cette relation de cause à effet peut aussi expliquer l'avènement d'une nouvelle forme de communication entre jeunes sur les réseaux sociaux et les chats, qui, désormais, est déjà très répandue. Connue sous le nom de **«sexting»** ou «sextoter» – un mot formé à partir de «texting/textoter», qui désigne l'envoi de messages textuels via SMS, et de «sex/sexe» – cette pratique consiste à transmettre des photographies sexuellement explicites. Aujourd'hui, envoyer une photo de soi nu pour déclarer son amour est une pratique quasiment attendue au sein de beaucoup de jeunes couples. Or, mieux vaut ne pas «sextoter»: là encore, les photos compromettantes peuvent être diffusées sans aucun contrôle sur le Net, et sans pouvoir être supprimées à la suite d'une rupture, par exemple. Elles se transforment ainsi en une arme de mobbing redoutable.

La pression à s'adapter dans le domaine de la sexualité que ressentent les adolescents peut même les pousser jusqu'à flirter avec des inconnus sur des chats, parfois même en ciblant consciemment des interlocuteurs adultes. **Ce sont notamment les jeunes filles qui croient que leur droit d'exister se fonde sur leur apparence physique et leur flexibilité sexuelle.** En considérant que tous les médias qui forment l'opinion publique relatent jour après jour la relation entre estime de soi et prothèses mammaires, il n'est pas étonnant de constater que beaucoup d'adolescentes y croient dur comme fer. Leur disponibilité à devenir l'objet sexuel de simples connaissances sur les chats ne doit pas être sous-estimée. Pour cette raison, il ne faut jamais déroger à la règle d'or suivante: **tout premier rendez-vous réel avec une personne connue dans un chat doit se faire seulement en compagnie d'une personne de confiance et uniquement dans un lieu public!**



«Sexting»: mais où seront ces photos dans deux ans?

Ce n'est qu'une fois que l'acte entre une ou un jeune de moins de 16 ans et un délinquant sexuel a été commis que le vrai cauchemar commence pour tous, un cauchemar dont il est très difficile de réémerger.

Ce sujet, vous allez devoir l'aborder et le discuter en famille. Il peut alors apparaître clairement que la vraie raison pour laquelle la presse de boulevard traite sans cesse de l'apparence physique et de l'extérieur est que c'est seulement pour l'extérieur que l'on a des produits à vendre. En effet, pour réfléchir avec sa tête, nul besoin de shampoing. Peut-être pourrait-on même dire que celles et ceux qui sont toujours looké(e)s dernier cri et qui possèdent les appareils technologiques les plus chers sont aussi les plus grandes victimes de la société de consommation. **Les grands groupes et lobbies veulent des consommateurs dociles et non pas des citoyens capables d'auto-détermination.** Le fait que la manière dont les adolescents prennent conscience de leur propre valeur soit troublée au point qu'ils soumettent systématiquement leur apparence physique à l'appréciation d'autrui, voire adoptent des pratiques nocives pour leur santé, semble être accepté par une large majorité.

Enfin, deux aspects supplémentaires n'ont pas encore été traités dans ce chapitre: il s'agit de la **pédocriminalité** et de la **pornographie illégale**. Concernant le premier, les actes sont commis par des pédophiles, des personnes adultes qui ont des préférences sexuelles pour les enfants prépubères. Pas tous les pédophiles cherchent à avoir des vraies relations sexuelles avec des enfants, mais s'ils en cherchent, ils se servent aussi d'Internet pour approcher leurs futures victimes. Pour ce faire, ils procèdent de manière parfaitement ciblée, en d'autres termes en passant par les réseaux sociaux et les chats qui s'adressent en particulier aux jeunes. Cette méthode de prise de contact est appelée «cybergrooming» et consiste à cacher sa vraie identité et le but visé en se servant d'un faux profil d'utilisateur. C'est pourquoi il est important que vous sachiez toujours avec qui vos enfants châtent régulièrement et que vous connaissiez aussi les tournures que les conversations prennent. Si vous vous apercevez que l'«ami du chat» oriente la conversation sur la sexualité, vous devez en informer la police (les adresses figurent à la page 28).

A propos du second aspect: si vous ou vos enfants découvrez involontairement (via un spam ou un contact en ligne avec un délinquant) ou

volontairement (en cliquant sur divers liens par assouvir votre curiosité, par exemple) des contenus considérés comme de la pornographie illégale, il faut que vous sachiez qu'en sauvegardant ou en diffusant ce type de matériel, vous commettez un acte délictueux. C'est pourquoi tout contenu de pornographie illégale doit être immédiatement signalé à la police (SCOCI, dont l'adresse figure à la page 27). De même, vous trouverez également quelques textes législatifs sur la «pornographie illégale» sous le chapitre «Situation juridique», voir page 24.

Rôle de la police

Avant de passer au chapitre suivant («pouce levé ou pouce baissé?») qui est un résumé des principaux points traités dans cette brochure, nous tenons à préciser un point. Peut-être vous êtes-vous déjà demandé pourquoi «My little Safebook» contient moins d'indications sur le comportement («faites ceci, évitez de faire cela») que nos brochures similaires précédentes. En effet, ce petit livre a pour principal but de traiter la problématique dans sa totalité afin de vous permettre de l'appréhender mieux et de manière plus consciente.

Le mobbing ou le harcèlement sexuel sur Internet sont des dangers relativement nouveaux. Ils sont nés d'un mélange spécifique qui intègre à la fois le développement humain individuel, les nouvelles techniques de communication et les comportements de la société de consommation. Bien entendu, tous ces champs thématiques sont bien trop complexes pour que nous puissions prétendre de les traiter exhaustivement dans ces quelques pages, mais ce que nous voulions réaliser surtout, c'est de vous faire comprendre l'impact de ces facteurs sur les postures de victime et d'auteur de délits.

Et pour que le travail de prévention policière fonctionne, nous pensons qu'il est très important d'attirer votre attention aussi sur les aspects psychosociaux de ces problématiques. **Plus nos enfants et adolescents sont bien informés, sûrs d'eux et capables d'auto-détermination, moins ils encourent le risque de devenir des victimes ou des auteurs de délits.** Et pour y parvenir, nous avons besoin de votre aide!

«Pouce levé ou pouce baissé?»



Vous aussi, participez activement! Surfez sur Internet! Nous vous invitons vivement à vous rendre sur les divers réseaux sociaux et à vous familiariser avec les fonctions et paramètres de sécurité proposés. Créez des profils d'utilisateurs. C'est ainsi que vous allez pouvoir discuter avec vos enfants en toute connaissance de cause. Vous verrez qu'il ne faut même pas donner des informations personnelles, si vous ne le souhaitez pas.



Intéressez-vous à ce que vos enfants font sur Internet! Demandez-leur de vous montrer les sites sur lesquels ils surfent et avec qui ils communiquent. Proposez-leur de tester ensemble tous les paramètres de sécurité qui existent et rappelez-leur que les mots de passe sont confidentiels.



Il y a amis et «amis»: chez les vrais amis, vos enfants sont comme chez eux, et vice-versa. Vous aussi, vous les connaissez personnellement et vous savez où ils habitent et, parfois même, vous connaissez leurs parents. Moins l'on en sait sur la vie réelle d'autrui, moins il peut s'agir d'un ami véritable. Quelqu'un que l'on n'a jamais rencontré dans la vraie vie ne peut pas être un ami.



Discutez ouvertement avec vos enfants des problèmes traités dans cette brochure, notamment aussi sur les thèmes délicats que sont la pornographie et la pédocriminalité. Par ailleurs, n'hésitez pas à vous informer en détail sur ces thèmes en consultant des sites comme Wikipédia, par exemple, ou les sites qui figurent à la page 26. Plus vous serez compétents, plus vos enfants vous feront confiance.



Utiliser les informations avec «parcimonie», voilà le mot magique. Chacun de nous devrait fournir le moins d'informations personnelles possible tant qu'il ne connaît pas personnellement son vis-à-vis en ligne, tant qu'il ne peut pas juger réellement le niveau de confiance à accorder. Plus le canal de communication est de caractère privé, plus le contact avec son vis-à-

vis doit être solide et réel. Cela signifie, par exemple, pas de rendez-vous webcam avec un(e) inconnu(e)!



Avant de poster ou de télécharger des données privées, il faut toujours se poser la question suivante: «Est-ce que ces données ou images peuvent être réutilisées à mon insu et contre moi si jamais quelqu'un de malveillant s'en sert?» Si la réponse n'est pas un NON clair et net, mieux vaut ne pas les mettre en ligne. Toutes les informations et images sensibles, peu importe si elles nous concernent, nous ou des tiers, doivent rester «hors ligne» et en bonnes mains!



Le mobbing n'est jamais fairplay; le mobbing c'est toujours un acte lâche. De plus, il peut être considéré comme délit et poursuivi par la police. En cas de désaccord, les règles sont les mêmes que celles appliquées dans le monde du sport: seule la confrontation dans les règles entre deux personnes ou entre deux groupes de taille égale est considérée comme un acte loyal. Il est important que vos enfants le comprennent.



Les adolescents veulent devenir des adultes et expérimenter leur sexualité. Leur disponibilité à répondre aux attentes, même sexuelles, de la part d'adultes est donc particulièrement élevée. Discutez-en avec vos enfants.



Si vous décidez de ne pas confier entièrement l'éducation sexuelle de vos enfants à des tiers, n'oubliez surtout pas: pas de communication de type «sexting» et pas de déshabillage devant une caméra à la demande d'un(e) inconnu(e) avec qui on chatte! Et, tout premier rendez-vous réel avec une personne connue dans un chat doit se faire seulement en compagnie d'une personne de confiance et uniquement dans un lieu public!



La loi de Murphy adaptée pour Internet: «S'il y a abus possible, il y aura abus!»

Situation juridique

Nul n'est censé ignorer la loi! De plus, connaître la loi fait également partie des compétences médiatiques. Seules les personnes qui connaissent les dispositions en vigueur peuvent se protéger elles-mêmes et les autres contre un délit commis involontairement et de manière irréfléchie. De plus, cela leur permet de mieux évaluer à quel moment il faut faire appel à la police. C'est notamment dans les domaines aussi complexes comme le cybermobbing, des domaines dans lesquels les limites entre légalité et illégalité paraissent souvent floues, qu'il peut s'avérer fort utile de connaître exactement celles fixées par le législateur. C'est la raison pour laquelle nous avons résumé dans cette brochure quelques fondements juridiques. Dans le cas où vous vous poseriez tout de même la question de savoir si tel ou tel paragraphe s'applique aussi à votre situation concrète, veuillez-vous adresser simplement à l'une des adresses indiquées dans la présente brochure (voir page 28) et contactez-nous pour en parler.

Age de protection (ou majorité sexuelle)

Celui qui aura commis un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, celui qui aura entraîné un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

L'acte n'est pas punissable si la différence d'âge entre les participants ne dépasse pas trois ans.

La peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire si l'auteur a agi en admettant par erreur que sa victime était âgée de 16 ans au moins alors qu'en usant des précautions voulues il aurait pu éviter l'erreur.

(Voir l'art. 187 du Code pénal suisse)

Cyberbullying et cybermobbing

On entend par cyberbullying la diffamation, la calomnie et l'injure volontaires sur Internet d'une personne. Dans le cas du cybermobbing, les auteurs de harcèlement sont plusieurs. Le cyberbullying et le cybermobbing sont des infractions contre lesquelles la victime peut se défendre. En fonction de la gravité de l'acte, il est conseillé de ne pas réagir, de tenir un journal des attaques, de sauve-

garder des preuves, de consulter une personne de confiance et de déposer plainte.

Liste des infractions le plus souvent commises en relation avec du cybermobbing:

Art. 143 ^{bis} du CP	Accès indu à un système informatique
Art. 144 ^{bis} du CP	Détérioration de données
Art. 147 du CP	Utilisation frauduleuse d'un ordinateur
Art. 156 du CP	Extorsion et chantage
Art. 173 du CP	Délits contre l'honneur et diffamation
Art. 174 du CP	Délits contre l'honneur et calomnie
Art. 177 du CP	Délits contre l'honneur et injure
Art. 179 ^{novies} du CP	Soustraction de données personnelles
Art. 180 du CP	Menaces
Art. 181 du CP	Contrainte

Pornographie

Il est interdit d'offrir, de montrer ou de rendre accessible des objets ou représentations pornographiques (documents écrits, sonores ou visuels) à une personne de moins de 16 ans. Il est en outre interdit de posséder, d'acquérir ou de diffuser de la pornographie dure (actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence). Exception: On a le droit de posséder de la pornographie avec des excréments humains. Ceci est valable pour toutes les personnes et tout âge.

(Voir l'art. 197 du Code pénal suisse)

Représentation de la violence sur des vidéos

Il est interdit de réaliser des enregistrements visuels qui illustrent des actes de violence contre des êtres humains ou des animaux. La loi interdit également de posséder ou de rendre accessibles de tels enregistrements. Dans le cas où vous recevez des vidéos à caractère violents, ne les enregistrez jamais, ne les envoyez pas non plus à quelqu'un d'autre et signalez-le à la police!

(Voir l'art. 135 du Code pénal suisse)

Adresses utiles

- La page [fr.wikipedia.org/wiki/Réseau_social_\(internet\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_social_(internet)) sur Wikipédia, dédiée au thème des réseaux sociaux, explique clairement et simplement le terme ainsi que le fonctionnement des réseaux sociaux.
- Sous la rubrique «réseautage_social», toujours sur Wikipédia, [fr.wikipedia.org/wiki/Catégorie:Site_de_réseautage_social](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Site_de_r%C3%A9seautage_social), vous trouverez une liste des principaux sites de réseautage social.
- Le portail d'information en ligne du programme national de promotion des compétences médiatiques www.jeunesetmedias.ch offre une vue d'ensemble des opportunités et des risques liés aux médias numériques, ainsi que des informations actuelles sur la protection des jeunes face aux médias, et sur le programme national «Jeunes et médias». De plus, grâce à la base de données en ligne, vous pouvez accéder à des offres et contenus complémentaires, couvrant tout le pays, traitant du thème «Les jeunes et les médias».
- Dans le domaine des compétences médiatiques, Swisscom propose des cours, des informations ainsi que des mesures techniques de protection. De plus, Swisscom soutient l'étude JAMES portant sur le comportement médiatique des jeunes suisses: www.swisscom.com/fr/ghq/responsabilite/la-communication-pour-tous/protection-de-la-jeunesse-dans-les-medias.html
- www.webetic.be est un site Internet de support à la séance d'information «Webetic» offerte aux parents et qui a pour thème «Nos enfants sur le Net en toute sécurité». Vous y apprendrez à mieux gérer Internet au quotidien au sein de la famille. Vous y trouverez en outre des infos pratiques, des trucs et astuces, des conseils de prévention, des exemples concrets, des vidéos éducatives avec des mises en situation ainsi que des films démo sur les paramètres de sécurité.
- www.actioninnocence.org a pour but de préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet. Il se décline en plusieurs rubriques fort intéressantes comme, entre autres, la présentation de l'organisation, les activités, les matériels de prévention, l'actualité et les ressources pédagogiques. Cette dernière comporte des dossiers pratiques à télécharger gratuitement comme, par exemple, le dossier n° 1: Comment mieux protéger les enfants sur Internet.
- www.surferprudent.org offre un moyen de navigation innovant, à savoir des illustrations ludiques pour consulter les différentes pages. L'organisation des différents thèmes abordés comme les réseaux sociaux, les blogs, les chats, le téléchargement et les jeux est bien structurée et offre, outre la définition du terme, de nombreux sous-thèmes pour approfondir les sujets en particulier.
- Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCl) www.scoci.ch. Le SCOCl constitue le point de contact central pour les personnes souhaitant signaler l'existence de sites ou contenus Internet suspects, même en restant anonyme. Après un premier examen et une sauvegarde des données, le SCOCl transmet les informations reçues aux autorités de poursuite pénale compétentes, en Suisse et à l'étranger.
- Recueil systématique du droit fédéral. Sur www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html, vous trouverez en version numérique tous les actes législatifs figurant au Code pénal suisse. Ce code s'applique également à toutes les infractions à la loi commises sur ou au moyen des nouveaux médias.
- Aide aux victimes en Suisse: www.aide-aux-victimes.ch. La Conférence suisse des offices de liaison de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes (CSOL – LAVI) gère les adresses de tous les services d'aide aux victimes en Suisse. Les victimes de délits commis sur Internet peuvent également bénéficier d'une aide juridique et thérapeutique auprès des services cantonaux.

Adresses et liens des corps de police cantonaux et municipaux

Corps de police	Site Internet	Tél. préposés à la sécurité
Kantonspolizei Aargau	www.polizei-ag.ch	062 835 81 81
Kantonspolizei Appenzell I.-Rh.	www.ai.ch	071 788 95 00
Kantonspolizei Appenzell A.-Rh.	www.polizei.ar.ch	071 343 66 66
Kantonspolizei Bern	www.police.be.ch	031 634 82 81
Polizei Basel-Landschaft	www.polizei.bl.ch	061 926 30 66
Kantonspolizei Basel-Stadt	www.polizei.bs.ch	061 267 82 84
Landespolizei Fürstentum Liechtenstein	www.landespolizei.li	00423 236 71 11
Police cantonale Fribourg	www.policefr.ch	026 305 16 13
Police cantonale de Genève	www.geneve.ch/police/	022 427 56 00
Kantonspolizei Glarus	www.gl.ch/kapo	055 645 66 66
Kantonspolizei Graubünden	www.kapo.gr.ch	0800 80 30 50
Police cantonale jurassienne	www.jura.ch/police/	032 420 67 03
Luzerner Polizei	www.polizei.lu.ch	041 248 84 88
Police neuchâteloise	www.ne.ch	032 889 90 00
Kantonspolizei Nidwalden	www.nw.ch	041 618 44 66
Kantonspolizei Obwalden	www.ow.ch	041 666 65 00
Kantonspolizei St. Gallen	www.kapo.sg.ch	058 229 38 29
Stadtpolizei St. Gallen	www.staposg.ch	071 224 61 14
Schaffhauser Polizei	www.shpol.ch	052 624 24 24
Kantonspolizei Solothurn	www.polizei.so.ch	032 627 71 11
Kantonspolizei Schwyz	www.sz.ch/polizei	041 819 83 54
Kantonspolizei Thurgau	www.kapo.tg.ch	052 725 44 77
Polizia cantonale Ticino	www.polizia.ti.ch	0848 25 55 55
Kantonspolizei Uri	www.ur.ch	041 875 22 11
Police cantonale vaudoise	www.police.vd.ch	021 644 80 27
Police cantonale valaisanne	www.police.vs.ch	027 606 58 55
Zuger Polizei	www.zugerpolizei.ch	041 728 41 41
Kantonspolizei Zürich	www.kapo.zh.ch	044 247 22 11
Police municipale de Lausanne	www.lausanne.ch/police	021 315 15 15
Polizia comunale di Lugano	www.lugano.ch/sicurezza/	058 866 81 11
Stadtpolizei Winterthur	www.stapo.winterthur.ch	052 267 65 46
Stadtpolizei Zürich	www.stadtpolizei.ch/praevention	044 411 74 44



Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des Cantons
Speichergasse 6
Case postale
3000 Berne 7

www.skppsc.ch